

COMMUNE DE CANARI (HAUTE-CORSE)

AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de L'acte : 06 et 07 mars 2019

Suivant acte reçu par **Me Christophe RAMAZZOTTI**, notaire au sein de l'office notarial de ROGLIANO (Hte Corse) Macinaggio.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Identité du (ou des) Requéran(t)s

1° Mme **ORSONI Toussainte**, demeurant à CANARI (20217), Vignale,
Née à CANARI (Hte Corse), le 29 août 1928.
Veuve de M. BALDI François.

2° Mme **ORSONI Félicité**, demeurant à SAINT FLORENT (20217), HLM de SAINT FLORENT,

Née à CANARI (Hte Corse), le 28 février 1932.
Veuve de M. CHIARAMONTI François Marie.

Désignation du bien

Un bâtiment à usage de caves avec toit-terrasse (servant d'accès à la maison attenante cadastrée F n° 227)

Cadastré :

Section F n° 229 pour une contenance de 68 centiares.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. »

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail : s.santini@notaires.fr

(où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la CTC)